fixer la date, elle a repris son union avec l'Eglise, comme nous le verrons dans le présent article.

N'oublions pas que la Saint-Joseph était célébrée, dès 1638, comme celle du patron du Canada, avec feu-de-joie tout ainsi que la Saint-Jean, le 19 mars de chaque année. Après 1666 nous en perdons la trace en tant que cérémonie populaire mais l'Eglise l'a toujours conservée telle qu'elle est de nos jours.[1] Il va sans dire que l'éclat de la belle saison devait favoriser la Saint-Jean, tandis que les giboulées de mars ne se prêtaient guère à des célébrations de la Saint-Joseph en plein vent.

III.

Une autre célébration très en faveur dans les campagnes canadiennes était la fête de chaque paroisse. On y allait grand jeu, tant et si bien que le clergé s'en alarma, y voyant avez raison un sujet d'abus de conduite, souvent de discorde, surtout lorsque les paroissiens d'une autre localité se mêlaient à ceux de l'endroit qui faisaient leur démonstration annuelle. Les parentés attiraient en ces occasions trop de survenants pour que la paix ne fût pas un peu troublée, sans compter les excès de boire, festins et danses que l'occasion provoquait parmi les bons habitants de la paroisse en fête. Au début de la guerre de Sept Ans, l'année 1755, Mgr. de Pontbriand supprima les jours fériés de deux villages connus par leurs extravagances en ce genre. Le motivé de son interdiction est sévère. Il s'en prit également aux réjouissances excessives des corps de métiers, telles que la Saint-Eloi, patron des ouvriers en fer, la Saint-Thibault, des faiseurs de charbon de bois, toutes vieilles coutumes qui remontaient au moyen âge, au temps des jurandes et des corporations de métiers, ce qui fait voir, une fois de plus, que nos ancêtres avaient apporté de France nombre de pratiques populaires autres que la Saint-Jean-Baptiste. Ces anciennes habitudes avaient des racines profondes qui ne cédèrent pas facilement et il s'écoula deux ou trois générations avant que de les voir disparaître.

Lorsque, vers 1803, Mgr. Denaut condamna la fête de Beauport, on sait le tapage qui s'en suivit. Une section de la paroisse se revolta dans les règles. La justice intervint. Ce fut toute une affaire et, comme me disait un vieillard, on en parla jusqu'à Montréal qui était alors le bout du monde pour les gens de Québec. Les tribunaux se prononcèrent, il fallut obéir, mais les têtes se courbèrent avec lenteur—et il y eut des chansons pour conserver le souvenir de cette épopée.

---

[1] *Bulletin des Recherches*, 1916, p. 77.